

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLE SACRÉ-CŒUR/SAINT-VIATEUR

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE
DU 18 NOVEMBRE 2014

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école Sacré-Cœur/Saint-Viateur tenue au salon du personnel le dix-huit novembre deux mille quatorze à dix-neuf heures.

PRÉSENCES

M^{mes} Marjolaine Allard
Ginette Aubin
Louise Gagné
Annie Gagnon
Cindy Huard
Julie Lefebvre
Cynthia Morin
Lynda Poulin
Myriam Thibault

MM. Daniel Boilard
Ulrick Chérubin Jr
Robert Lefebvre
Réjean Paquette

Aussi présent :

M. Pierre Roy, directeur

ABSENCES

Était absent :

M. Christian Bernard

Le quorum est atteint. L'assemblée est présidée par monsieur Réjean Paquette.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE-699-14 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Louise Gagné,
QUE l'ordre du jour de cette réunion soit et est adopté tel que
déposé.

ADOPTÉE

LECTURE ET ADOPTION PROCÈS- VERBAL DU 15 OCTOBRE 2014

CE-700-14 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Marjolaine Allard,
QUE suite à la lecture du procès-verbal du 15 octobre 2014, par
chacun des membres du conseil, que ce procès-verbal soit adopté tel que
rédigé.

ADOPTÉE

Intervention de l'assemblée :

Madame Annie Gagnon s'informe sur les normes établies concernant les besoins des élèves en classe.

Information et correspondance :

Aucune

Comité de parents :

Le comité de parents s'est rencontré le lundi 20 octobre dernier.

SERVICE DE GARDE

Sorties à l'extérieur de l'école :

Voici les activités prévues au service de garde pour les trois prochaines journées pédagogiques :

- 21 novembre 2014 : activité aux quilles
- 5 janvier 2015 : journée pyjama, Wii, jeux
- 6 janvier 2015 : chandail à peindre, glissade, chocolat chaud

Présentation des services complémentaires à l'école Sacré-Cœur/Saint-Viateur :

Monsieur Roy présente les services complémentaires disponibles selon les besoins déterminés par les enseignants titulaires.

- Psychoéducation
- Psychologie
- Orthophonie
- Orthopédagogie
- Aide aux devoirs et leçons
- Animation

Critères pour l'inscription des élèves dans les écoles de la CSH 2014-2015 :

Monsieur Roy présente le document en lien avec la loi sur l'instruction publique.

Adoption des critères de sélection des élèves pour les classes à vocation musicale 2014-2015 :

Madame Poulin présente les critères de sélection des élèves pour l'année 2014-2015. Ce document sera présenté au ministère le 15 décembre 2014. Le programme demeure pratiquement le même :

- Intérêt pour la musique (40 %)
- Note du premier bulletin (40 %)
- Comportement (20 %)

CE-701-14 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Annie Gagnon,

QUE le programme local de formation en musique pour l'école Sacré-Cœur/Saint-Viateur soit adopté comme faisant partie intégrante du projet éducatif de cette école dans le but de faire une demande de reconnaissance auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTÉE

SUIVI AU PROJET ÉDUCATIF

Comité des élèves et activités des clans :

Madame Annick Coulombe est en charge du comité des élèves de l'école. Des clans ont été formés en début d'année. Ces clans s'affronteront dans des épreuves diverses à quatre reprises pendant l'année. Les premières épreuves ont eu lieu le 31 octobre dernier et la prochaine rencontre des clans est prévue le 18 décembre.

Spectacle de Noël du 16 décembre :

Le spectacle de Noël se déroulera à l'Agora de la Polyvalente de la Forêt cette année. Il y aura une représentation en avant-midi pour tous les élèves de l'école ainsi qu'une représentation en soirée pour les parents.

Les coups de cœur de Saint-Viateur :

Le 11 décembre prochain aura lieu l'« Expo-Cadeaux » à l'école Saint-Viateur. Cette activité, qui se veut être une vente de cadeaux faits à partir de produits recyclés, se déroulera entre 15 h 30 et 20 h.

Comité santé Saint-Viateur (4 décembre) :

Le comité se rencontrera le 4 décembre prochain, à 12 h 45, afin de discuter du projet éducatif et de l'orientation de l'école. Bienvenue à tous!

Test de sélection du programme à vocation musicale (14 février) :

Sous forme de SAÉ (situation d'apprentissage et d'évaluation), les tests se feront en deux temps, soit un groupe d'élèves en avant-midi et un second groupe en après-midi.

**LEVÉE DE
L'ASSEMBLÉE**

CE-702-14 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Ginette Aubin,
QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Il est 20 h 29.

Réjean Paquette, président

Julie Lefebvre, secrétaire